



L'AVENIR DES COMPTABLES !



Mercredi dernier, un article du FIGARO a attiré notre attention. Encore une fois, il s'agit du plan d'action publique 2022 qui comme la RGPP et la MAP n'a qu'un seul objectif : réduire les coûts !

Cette fois il est question des comptables : *"la réforme consisterait à internaliser la fonction comptable dans les collectivités de taille importante. Cette simplification permettrait de supprimer plus d'un millier de postes de fonctionnaires (...). Le sens de l'histoire est de responsabiliser l'agent qui commande la dépense et non plus de contrôler systématiquement le bien-fondé du moindre euro à déboursier. Tout est fait pour diminuer le rôle de contrôle des comptables publics"*.

Mais au fait, il dérange qui le comptable public ? En attendant son avenir et celui des agents travaillant en Secteur Public Local semble bien compromis...

**TOUT DANS L'ACTION
LE 22 MARS 2018 !**



LES POLES DU DOMAINE DANS LE COLLIMATEUR DE CAP 2022 !

Depuis septembre 2017, la Direction Nationale des Interventions Domaniales (DNID) a un nouveau directeur, qui, dès 2016, œuvrait déjà pour l'avenir du service France Domaine en faisant partie de l'équipe projet qui a donné naissance en 2017 à la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), aux Pôles de Gestion Domaniale (PGD) et aux Pôles d'Evaluation Domaniale (PED).

Aujourd'hui à la tête de la DNID, le nouveau directeur dans son discours d'accueil des journées d'étude DNID, ne cache pas ses nouvelles ambitions pour les derniers services du Domaine passés au travers des mailles du grand filet réformiste : il s'agit des Pôles de Gestion des Patrimoines Privés (GPP), qui, rappelons-le, ont pour mission d'assurer la curatelle des successions vacantes, mission très spécifique au sein de la sphère Domaniale, à vocation essentiellement civile.

Pour ce faire, 17 pôles (dont un à Nantes), emploient environ 150 collègues, et dépendent chacun des directions locales en matière de gestion RH et de rémunérations. Paradoxe, l'animation de ces pôles (instructions, formations, applicatif informatique, objectifs) est assurée par la DNID, via leur propre pôle francilien d'environ 50 agents.

Ce dualisme « d'autorité » a été mis à profit par des directions locales zélées pour réduire massivement les effectifs de ces pôles aux missions jugées « subalternes » en y supprimant son quota d'emploi. Ainsi, dans le 44, de 10 agents en 2010, le service est passé à 5 en 2018 !

Ajoutons à cela une charge de nouveaux dossiers qui s'établit à + 10/15% par an, augmentation du stock de 30 %

en 3 ans, un nouvel applicatif de gestion « ANGELIS » lancé début 2016 (chronophage et toujours pas fiabilisé) et l'on comprendra que les GPP sont totalement débordés par la charge de travail qui représente de 300 à 350 dossiers par agents selon les pôles !

Dans le cadre de CAP 2022, le directeur a proposé d'étudier les conditions du rattachement fonctionnel et hiérarchique des pôles GPP à la DNID afin d'améliorer leurs performances.

Après avoir introduit son discours par une référence à un rapport sénatorial vieux de plus de 15 ans qui reconnaissait la légitimité de la mission GPP, le directeur a tenté de rassurer l'assemblée des collègues GPP en qualifiant la mission de « rentable », « de recouvrement » et « d'utilité sociale ».

Le Directeur a présenté ainsi sa vision progressiste de la mission :

- Recenser les différentes tâches afin d'envisager le « délestage » de certaines (*lesquelles?*) vers d'autres pôles (*lesquels ?*) pour un recentrage sur le « cœur de métier » (*sans précision!*).

- Obtenir un niveau de « productivité » équivalent entre les pôles (*alors qu'aucun d'eux ne peut adopter un mode d'organisation uniforme en raison des disparités d'effectifs!*)

Un attachement affirmé au contrôle interne et à la maîtrise des risques (vous avez une mission hyper sensible déontologiquement) avec la mise en place d'un véritable plan de contrôle.

Une grande attente de l'outil de pilotage (Qlikview) à distance des activités des pôles, en cours de perfectionnement. le directeur a même jugé utile, au cours de la journée, de venir prendre la température des troupes sur le sujet « rattachement à la DNID » pendant les pauses café !



Questionné sur le statut des personnels, il a rapidement balayé le sujet en précisant qu'il y aurait bien entendu une réflexion sur le sujet et qu'on trouverait une solution....

Pas besoin d'être devin pour imaginer que ses propositions pour CAP 2022 ne réserveront pas un avenir radieux aux collègues des pôles GPP.

Un rattachement DNID, basée dans le Val de Marne, impliquerait pour les collègues actuellement en province une affectation DNID 94. En cas de souhait de mobilité, et selon les nouvelles règles de mutation à venir, cela signifie que l'affectation sur un pôle GPP de province passerait d'abord par le mouvement national pour obtenir la DNID 94, puis par un mouvement local au bon vouloir de son Directeur omnipotent ! Bien évidemment, ce rattachement serait l'occasion rêvée de réduire la voilure des pôles GPP

de province en « restructurant » leur maillage territorial (fusions/suppressions), comme il est à la mode dans d'autres services (notamment les PED/PGD Domaine, mais aussi les Trésoreries, DIRCOFI, etc !).

